

Décès d'un légataire avant vente

Par jgt, le 26/02/2012 à 09:41

Bonjour,

Nous avons mis en vente une maison recueillie dans le cadre d'une succession (plusieurs héritiers)

l'Acte de notoriété et de partage ont été établis , les droits réglés (y compris sur le bien à vendre)

Que se passerait-il si, à ce stade, l'un des bénéficiaires venait à décéder ? A qui sa part reviendrait-elle ? les Droits seraient-ils recalculés ? Merci

Par Laure11, le 26/02/2012 à 13:13

Bonjour,

Ses parts reviendraient à ses enfants.